

Colmar, le 3 avril 2019

### Commerces ouverts ce dimanche

À l'occasion du lancement de « Colmar fête le printemps » qui attire de nombreux visiteurs, en particulier les dimanches, la Ville de Colmar a pris un arrêté autorisant l'ouverture des commerces ce dimanche. Ainsi, les magasins de vente au détail alimentaires et non alimentaires situés à Colmar, sont autorisés à ouvrir et à employer du personnel de 10h00 à 18h30.

**CONTACT PRESSE :**

Lucie HAMON - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)